



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-04

L'an deux mille quinze, à 10h
Le 10 février, à Cons La Grandville (Meurthe et Moselle)

Date de convocation	8 janvier 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY	Mme Béatrice BONNIN
M. Daniel BEGUIN (et pouvoir de M. Thomas)	M. Jack COLLINET
M. Daniel COURTAUX	M. Jean-François DAMIEN
M. André DEGUIS	M. Bernard DEKENS
M. Claude FAUVET	M. Patrick FOSTIER
M. Bernard MAILLARD	M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH	M. André JANNOT
M. Eddy LAURENT	M. Gilbert LECLERCQ
M. Pierre PANDINI	M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO	M. Claude PHILIPPE
Mme Morgane PITEL	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel ROUVENACH	M. Franck TUOT

Objet de la délibération :

Budget primitif de 2015

Résultat du vote

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-04

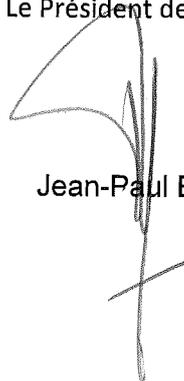
Objet de la délibération :

Budget primitif de 2015

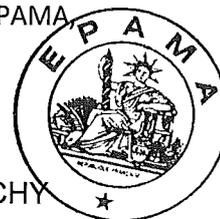
Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 756 702 €
- Section d'investissement : 1 877 124 €

Le Président de l'EPAMA,



Jean-Paul BACHY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EPAMA

Numéro SIRET:25080229500023

POSTE COMPTABLE: PAIERIE DEPARTEMENTALE DES ARDENNES

**Etablissement Public d'Aménagement
de la Meuse et de ses Affluents**

EPAMA

M14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

ANNEE 2015

SOMMAIRE

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3
B - Modalités de vote du budget	4
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans objet
A4 - Etat des provisions	Sans objet
A5 - Etalement des provisions	Sans objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - investissement (3)	Sans objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunts	Sans objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat Public-Privé	Sans objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
B1.6 - Etat des autres engagements reçus	Sans objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans objet
D - Décision en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Sans objet
D2 - Arrêté et signatures	Sans objet

SOMMAIRE

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissements publics ou budget annexe (art.R2311-1 du CGCT). Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L.2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L.2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.
- Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

25080229500023 EPAMA	Budget primitif 2015
-------------------------	-------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires au budget en cours.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	AI

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 756 702.00	1 066 989.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		689 713.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(3)	1 756 702.00	1 756 702.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	611 860.00	563 663.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 015 020.00	1 313 461.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	250 244.00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 877 124.00	1 877 124.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 633 826.00	3 633 826.00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	729 032.00		542 604.00	542 604.00	542 604.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	561 500.00		570 000.00	570 000.00	570 000.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	717 000.00		104 000.00	104 000.00	104 000.00
Total des dépenses de gestion courante		2 007 532.00		1 216 604.00	1 216 604.00	1 216 604.00
66	Charges financières	150 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
67	Charges exceptionnelles	92 000.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	160 000.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 409 532.00		1 466 604.00	1 466 604.00	1 466 604.00
023	Virement à la section d'investissement (5)	70 000.00		41 553.00	41 553.00	41 553.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	454 263.00		248 545.00	248 545.00	248 545.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		524 263.00		290 098.00	290 098.00	290 098.00
TOTAL		2 933 795.00		1 756 702.00	1 756 702.00	1 756 702.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 756 702.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges			17 040.00	17 040.00	17 040.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	1 150 425.00		710 240.00	710 240.00	710 240.00
75	Autres produits de gestion courante	613 019.00				
Total des recettes de gestion courante		1 763 444.00		727 280.00	727 280.00	727 280.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)	104 000.00		104 000.00	104 000.00	104 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 867 444.00		831 280.00	831 280.00	831 280.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	431 061.00		235 709.00	235 709.00	235 709.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		431 061.00		235 709.00	235 709.00	235 709.00
TOTAL		2 298 505.00		1 066 989.00	1 066 989.00	1 066 989.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

689 713.00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 756 702.00

Pour information :
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

54 389.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRESII
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 278 119.00	210 282.00	209 000.00	209 000.00	419 282.00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	138 445.00		107 000.00	107 000.00	107 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	1 307 670.00	804 738.00			804 738.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	2 724 234.00	1 015 020.00	316 000.00	316 000.00	1 331 020.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées	34 000.00		34 000.00	34 000.00	34 000.00
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières	1 041.00		200.00	200.00	200.00
020	Dépenses imprévues	86 000.00		25 951.00	25 951.00	25 951.00
	Total des dépenses financières	121 041.00		60 151.00	60 151.00	60 151.00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 845 275.00	1 015 020.00	376 151.00	376 151.00	1 391 171.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	431 061.00		235 709.00	235 709.00	235 709.00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	431 061.00		235 709.00	235 709.00	235 709.00
	TOTAL	3 276 336.00	1 015 020.00	611 860.00	611 860.00	1 626 880.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

250 244.00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 877 124.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 700 771.00	1 313 461.00	160 000.00	160 000.00	1 473 461.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	2 700 771.00	1 313 461.00	160 000.00	160 000.00	1 473 461.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	72 000.00		113 565.00	113 565.00	113 565.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	40 000.00				
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions	6 000.00				
	Total des recettes financières	118 000.00		113 565.00	113 565.00	113 565.00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 818 771.00	1 313 461.00	273 565.00	273 565.00	1 587 026.00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	70 000.00		41 553.00	41 553.00	41 553.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	454 263.00		248 545.00	248 545.00	248 545.00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	524 263.00		290 098.00	290 098.00	290 098.00
	TOTAL	3 343 034.00	1 313 461.00	563 663.00	563 663.00	1 877 124.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 877 124.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

54 389.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET
II
B1
1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	542 604.00		542 604.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	570 000.00		570 000.00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	104 000.00		104 000.00
66	Charges financières	50 000.00		50 000.00
67	Charges exceptionnelles	100 000.00		100 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		248 545.00	248 545.00
022	Dépenses imprévues	100 000.00		100 000.00
023	Virement à la section d'investissement		41 553.00	41 553.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 466 604.00	290 098.00	1 756 702.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
1 756 702.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		235 709.00	235 709.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	34 000.00		34 000.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	419 282.00		419 282.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	107 000.00		107 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)	804 738.00		804 738.00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	200.00		200.00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
45...	Opération pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs			
020	Dépenses imprévues	25 951.00		25 951.00
	Dépenses d'investissement - Total	1 391 171.00	235 709.00	1 626 880.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
250 244.00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
1 877 124.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 040.00		17 040.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	710 240.00		710 240.00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		235 709.00	235 709.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	104 000.00		104 000.00
79	<i>Transfert de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		831 280.00	235 709.00	1 066 989.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	689 713.00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 756 702.00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)	113 565.00		113 565.00
13	Subventions d'investissement	1 473 461.00		1 473 461.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation...	(6)		
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		248 545.00	248 545.00
45...	Opération pour compte de tiers (5)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs</i>			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		41 553.00	41 553.00
024	Produits des cessions			
Recette d'investissement - Total		1 587 026.00	290 098.00	1 877 124.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 877 124.00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	729 032.00	542 604.00	542 604.00
60226	Vêtements de travail	1 000.00	500.00	500.00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménag	200.00	2 500.00	2 500.00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	2 000.00	1 500.00	1 500.00
60611	Eau et assainissement	500.00		
60612	Energie - Electricité	13 000.00	21 000.00	21 000.00
60622	Carburants	10 000.00	7 000.00	7 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000.00	3 000.00	3 000.00
6064	Fournitures administratives	8 000.00	8 000.00	8 000.00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	423 732.00	257 104.00	257 104.00
6132	Locations immobilières	28 000.00	23 000.00	23 000.00
6135	Locations mobilières	6 400.00	4 500.00	4 500.00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000.00	3 000.00	3 000.00
61551	Matériel roulant	3 500.00	3 000.00	3 000.00
61558	Autres biens mobiliers	54 500.00	24 500.00	24 500.00
6156	Maintenance	1 000.00	2 000.00	2 000.00
616	Primes d'assurances	25 700.00	33 500.00	33 500.00
6182	Documentation générale et technique	6 500.00	5 000.00	5 000.00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000.00	3 000.00	3 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires	54 000.00	2 000.00	2 000.00
6188	Autres frais divers	500.00	1 000.00	1 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6226	Honoraires	1 000.00		
6231	Annonces et insertions	2 000.00		
6237	Publications	8 000.00	95 000.00	95 000.00
6251	Voyages et déplacements	28 000.00	10 000.00	10 000.00
6257	Réceptions	7 000.00	4 000.00	4 000.00
6261	Frais d'affranchissement	4 000.00	3 500.00	3 500.00
6262	Frais de télécommunications	11 000.00	8 000.00	8 000.00
627	Services bancaires et assimilés	500.00	500.00	500.00
6281	Concours divers (cotisations...)	4 500.00	8 500.00	8 500.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000.00	3 500.00	3 500.00
6288	Autres services extérieurs	1 500.00	1 500.00	1 500.00
63512	Taxes foncières	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000.00	1 000.00	1 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	561 500.00	570 000.00	570 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500.00	2 000.00	2 000.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fo	6 000.00	15 000.00	15 000.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 000.00	3 000.00	3 000.00
64111	Rémunération principale	170 782.00	180 000.00	180 000.00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résider	5 000.00	10 000.00	10 000.00
64118	Autres indemnités	65 000.00	70 000.00	70 000.00
64131	Rémunérations	130 718.00	110 000.00	110 000.00
64138	Autres indemnités	15 000.00	20 000.00	20 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 000.00	65 000.00	65 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	94 000.00	85 000.00	85 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 500.00	10 000.00	10 000.00
014	Atténuations de produits			

EPAMA	Budget primitif 2015
-------	-------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	717 000.00	104 000.00	104 000.00
6558	Autres contributions obligatoires	104 000.00	104 000.00	104 000.00
658	Charges diverses de la gestion courante	613 000.00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 007 532.00	1 216 604.00	1 216 604.00
66	Charges financières (b)	150 000.00	50 000.00	50 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 000.00	50 000.00	50 000.00
67	Charges exceptionnelles (c)	92 000.00	100 000.00	100 000.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	92 000.00	100 000.00	100 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)	160 000.00	100 000.00	100 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 409 532.00	1 466 604.00	1 466 604.00
023	Virement à la section d'investissement	70 000.00	41 553.00	41 553.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)(8)(9)	454 263.00	248 545.00	248 545.00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	454 263.00	248 545.00	248 545.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		524 263.00	290 098.00	290 098.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		524 263.00	290 098.00	290 098.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 933 795.00	1 756 702.00	1 756 702.00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	
-----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 756 702.00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>)
- (9) Le compte 6815 doit apparaître si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges		17 040.00	17 040.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		17 040.00	17 040.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	1 150 425.00	710 240.00	710 240.00
74718	Autres	7 396.00	2 200.00	2 200.00
7472	Régions	259 596.00	180 456.00	180 456.00
7473	Départements		224 456.00	224 456.00
74738	Départements - Autres subventions et participations	254 456.00		
74748	Autres communes	5 493.00	2 757.00	2 757.00
74758	Autres groupements	81 735.00	84 471.00	84 471.00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	301 665.00	9 500.00	9 500.00
7488	Autres attributions et participations	240 084.00	206 400.00	206 400.00
75	Autres produits de gestion courante	613 019.00		
758	Produits divers de gestion courante	613 019.00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		1 763 444.00	727 280.00	727 280.00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)	104 000.00	104 000.00	104 000.00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnem	104 000.00	104 000.00	104 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 867 444.00	831 280.00	831 280.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)	431 061.00	235 709.00	235 709.00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au co	431 061.00	235 709.00	235 709.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		431 061.00	235 709.00	235 709.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 298 505.00	1 066 989.00	1 066 989.00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
-----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	689 713.00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 756 702.00
--	---------------------

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
------------------	-------------	--------------------------------------	-------------------------------	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 doit apparaître si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)	1 278 119.00	209 000.00	209 000.00
2031	Frais d'études	1 278 119.00	205 000.00	205 000.00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, pro		4 000.00	4 000.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	138 445.00	107 000.00	107 000.00
2111	Terrains nus	75 000.00	75 000.00	75 000.00
2182	Matériel de transport		20 000.00	20 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 445.00	10 000.00	10 000.00
2184	Mobilier	2 000.00	2 000.00	2 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000.00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 307 670.00		
2313	Constructions	1 307 670.00		
	Opérations d'équipement n°... (5)			
Total des dépenses d'équipement		2 724 234.00	316 000.00	316 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées	34 000.00	34 000.00	34 000.00
1641	Emprunts en euros	34 000.00	34 000.00	34 000.00
18	Compte de liaison : affectation...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	1 041.00	200.00	200.00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 041.00	200.00	200.00
020	Dépenses imprévues	86 000.00	25 951.00	25 951.00
Total des dépenses financières		121 041.00	60 151.00	60 151.00
	Opé. pour compte de tiers n°... (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 845 275.00	376 151.00	376 151.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)	431 061.00	235 709.00	235 709.00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	431 061.00	235 709.00	235 709.00
13911	Etat et établissements nationaux	128 825.00	37 499.00	37 499.00
13912	Régions	53 995.00	18 280.00	18 280.00

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13913	Départements	13 716.00	13 730.00	13 730.00
139148	Autres communes	15.00		
139158	Autres groupements	4 524.00	271.00	271.00
13917	Budget communautaire et fonds structurels	229 986.00	165 929.00	165 929.00
	Charges transférées (9)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		431 061.00	235 709.00	235 709.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 276 336.00	611 860.00	611 860.00
--	---------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	1 015 020.00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	250 244.00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 877 124.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 700 771.00	160 000.00	160 000.00
1311	Etat et établissements nationaux	8 914.00	160 000.00	160 000.00
13118	Autres subventions de l'Etat et des établissements nationaux	1 463 194.00		
1312	Régions	460 923.00		
1313	Départements	38 520.00		
13158	Autres groupements	11 333.00		
1317	Budget communautaire et fonds structurels	717 887.00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		2 700 771.00	160 000.00	160 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	112 000.00	113 565.00	113 565.00
10222	F.C.T.V.A.	72 000.00	113 565.00	113 565.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	40 000.00		
18	Compte de liaison : affectation...			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
165	Dépôts et cautionnement reçus			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions	6 000.00		
Total des recettes financières		118 000.00	113 565.00	113 565.00
	Opé. pour compte de tiers n°... (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 818 771.00	273 565.00	273 565.00
021	Virement de la section de fonctionnement	70 000.00	41 553.00	41 553.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)	454 263.00	248 545.00	248 545.00
28031	Frais d'études	306 072.00	96 158.00	96 158.00

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2805	<i>Concessions et droits similaires, brevet, licences ...etc</i>		1 848.00	1 848.00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	1 206.00		
28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	1 737.00	1 735.00	1 735.00
28181	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	170.00	171.00	171.00
28182	<i>Matériel de transport</i>	9 995.00	8 016.00	8 016.00
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	4 500.00	5 659.00	5 659.00
28184	<i>Mobilier</i>	477.00	198.00	198.00
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	130 106.00	134 760.00	134 760.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		524 263.00	290 098.00	290 098.00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		524 263.00	290 098.00	290 098.00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 343 034.00	563 663.00	563 663.00
--	---------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 313 461.00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 877 124.00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir Annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(8) Faire apparaître les comptes 15,29..2,39..2,49..2 et 59..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

C1

ETAT DU PERSONNEL AU 1 JANVIER (Année N)

GRADES OU EMPLOIS(1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		3.00		3.00	3.00		3.00
ATTACHE	A	1.00		1.00	1.00		1.00
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1RE CLASSE	C	2.00		2.00	2.00		2.00
TECHNIQUE		4.00		4.00	3.00	1.00	4.00
INGENIEUR	A	3.00		3.00	3.00		3.00
Autre emploi	A	1.00		1.00		1.00	1.00
EMPLOIS FONCTIONNELS		1.00		1.00	1.00		1.00
Directeur Des Ets Publics 20 à 40000 Hab		1.00		1.00	1.00		1.00
TOTAL GENERAL		8.00		8.00	7.00	1.00	8.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur périodes d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physique * quotité de temps de travail * périodes d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (08 * 6/12) ;

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------------

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

ETAT

Année d'encais- -sement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en années	Taux			
				FRV (1)	Index (2)	Marges (3)	Taux actuar
164	Emprunts auprès des établissements de crédit						
1641	Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE					
2011 11	PRET VEHICULE DIRECTION		4	F			2.470000%
2011 12	INVESTISSEMENT 2011		10	F			3.540000%
TOTAL							

- (1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable
(2) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois, OAT)
(3) Marge appliquée à l'index retenu

EPAMA	Budget primitif 2015
--------------	---------------------------------------

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

DE LA DETTE (suite n°1)

Périodicité rembt	Date de la 1ère année de rembt.		DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 1/1/2015	ICNE de L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE	
	(4) de l'int.	du cap.				Intérêts (5)	Capital
			195 920.00	135 640.12			
			195 920.00	135 640.12			
A	5/02/2012	5/02/2012	15 920.00	4 111.35			
A	5/02/2012	5/02/2012	180 000.00	131 528.77			
			195 920.00	135 640.12			

(4) Indiquer A pour annuel, B pour bimestriel, C pour bimensuel, M pour mensuel, Q pour quadrimestriel, S pour semestriel, T pour trimestriel.

(5) Dont intérêts capitalisés



ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014

Dépenses	Chapitre	Libellé	Montant
	2031	Frais étude	210 282
	2313	Constructions	804 738
		Total	1 015 020

Recettes	Chapitre	Libellé	Montant
	1311	État	540 863
	13118	Autres subventions	8 914
	1312	Régions	222 582
	1313	Département	38 519
	1315	Groupements collectivités	11 332
	1317	FEDER	491 251
		Total	1 313 461

Fait à Charleville-Mézières, le 30 janvier 2014

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY



Le Payeur Départemental

Patrick CESTER



AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS 2015 EPAMA (ventilation par compte)

LIBELLE	COMPTE	DUREE AMORT	DEBUT AMORT	FIN AMORT	VALEUR	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	DOTATION 2013	MONTANT DOTATION ARRONDI	CUMUL DOTATION au 31/12/13	VNC
SUBVENTIONS ETAT	13911				187 489,96 €	21 992,80 €	37 498,00 €	37 498,90 €	59 491,70 €	127 995,26 €
Modèle Meuse		5 ANS	2011	2015	3 971,78 €	3 176,36 €	794,36 €	795,42 €	3 971,78 €	0,00 €
Repères de crue		5 ANS	2012	2014	23 986,48 €	14 392,44 €	4 797,30 €	4 797,48 €	19 189,92 €	4 796,56 €
Pompes vide cave		5 ANS	2013	2017	11 061,45 €	4 424,00 €	2 212,29 €	2 212,00 €	6 636,00 €	4 425,45 €
OSIRIS déploiement 2		5 ANS	2015	2019	148 470,25 €	0,00 €	29 694,05 €	29 694,00 €	29 694,00 €	118 776,25 €
SUBVENTIONS REGION	13912				91 398,14 €	8 733,00 €	18 279,63 €	18 280,00 €	27 013,00 €	64 385,14 €
Modèle Meuse		5 ANS	2011	2015	1 920,00 €	1 536,00 €	384,00 €	384,00 €	1 920,00 €	0,00 €
Repères de crue		5 ANS	2012	2016	11 993,24 €	7 197,00 €	2 398,65 €	2 399,00 €	9 596,00 €	2 397,24 €
OSIRIS déploiement 2		5 ANS	2015	2019	77 484,90 €	0,00 €	15 496,98 €	15 497,00 €	15 497,00 €	61 987,90 €
SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	13913				67 492,41 €	0,00 €	13 498,48 €	13 729,82 €	13 498,00 €	53 994,41 €
Modèle Meuse		5 ANS	2011	2015	1 146,72 €	914,30 €	229,34 €	231,82 €	1 146,72 €	0,00 €
OSIRIS déploiement 2		5 ANS	2015	2019	67 492,41 €	0,00 €	13 498,48 €	13 498,00 €	13 498,00 €	53 994,41 €

LIBELLE	COMPTE	DUREE AMORT	DEBUT AMORT	FIN AMORT	VALEUR	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	DOTATION 2013	MONTANT DOTATION ARRONDI	CUMUL DOTATION au 31/12/13	VNC
SUBVENTIONS COMMUNES	13914				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SUBVENTIONS GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	13915				1 544,44 €	1 090,98 €	272,38 €	271,00 €	1 361,98 €	179,46 €
Plan de communication		5 ANS	2011	2015	112,00 €	91,00 €	22,40 €	21,00 €	112,00 €	0,00 €
Modèle Meuse		5 ANS	2011	2015	1 429,44 €	999,98 €	249,98 €	250,00 €	1 249,98 €	179,46 €
SUBVENTIONS FEDER	13917				1 145 129,33 €	149 941,61 €	165 926,14 €	165 928,76 €	315 870,37 €	829 258,96 €
Vulnérabilité de l'habitat		6 ANS	2010	2015	5 000,00 €	4 165,66 €	833,33 €	834,34 €	5 000,00 €	0,00 €
Modèle Meuse		5 ANS	2011	2015	3 971,78 €	3 176,36 €	794,36 €	795,42 €	3 971,78 €	0,00 €
Repères de crue		5 ANS	2012	2016	23 986,48 €	14 391,00 €	4 797,30 €	4 797,00 €	19 188,00 €	4 798,48 €
Equip.local lech Mouzon TC		5 ANS	2014	2018	159 574,86 €	31 915,59 €	31 914,97 €	31 915,00 €	63 830,59 €	95 744,27 €
Barrage mobile Mouzon		10 ANS	2014	2023	684 930,06 €	68 493,00 €	68 493,01 €	68 493,00 €	136 986,00 €	547 944,06 €
Debitmetres		4 ANS	2014	2017	111 198,70 €	27 800,00 €	27 799,68 €	27 800,00 €	55 600,00 €	55 598,70 €
OSIRIS deployment 2		5 ANS	2015	2019	156 467,45 €	0,00 €	31 293,49 €	31 294,00 €	31 294,00 €	125 173,45 €
TOTAL					1 493 051,28 €	181 758,39 €	235 474,63 €	235 708,48 €	417 235,05 €	1 075 816,23 €

AMORTISSEMENTS 2015 EPAMA

COMPTE	LIBELLE	N° INVENTAIRE	DUREE AMORT	DEBUT AMORT	FIN AMORT	VALEUR ACHAT	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	DOTATION 2015	MONTANT DOTATION ARRONDI	CUMUL DOTATION	VNC
	AMO repères de crues	2007I00001	5 ANS	2012	2016	27 938,56 €	16 764,21 €	5 587,71 €	5 588,07 €	22 352,28 €	5 586,28 €
	AMO OSIRIS déploiement	2008I00001	5 ANS	2015	2019	165 137,10 €	0,00 €	33 027,42 €	33 027,42 €	33 027,42 €	132 109,68 €
	Formation Osiris déploiement	2009I00002	5 ANS	2015	2019	102 143,79 €	0,00 €	20 428,76 €	20 428,76 €	20 428,76 €	81 715,03 €
	Développement OSIRIS déploiement	2010I00001	5 ANS	2015	2019	170 632,66 €	0,00 €	34 126,53 €	34 126,53 €	34 126,53 €	136 506,13 €
	Bornes et fourniture docs	2009I00001	5 ANS	2010	2014	2 929,86 €	2 281,90 €	585,97 €	647,96 €	2 929,86 €	0,00 €
	Fab.livrais.repères crues	20010I00002	5 ANS	2012	2016	11 698,38 €	7 017,57 €	2 339,68 €	2 339,19 €	9 356,76 €	2 341,62 €
total 28031							26 063,68 €	96 096,07 €	96 157,93 €		
2805	Contrat SEGILOG	2011I00001	2 ANS	2015	2016	2 490,77 €		1 848,17 €	1 848,17 €	1 848,17 €	642,60 €
TOTAL 2805								1 848,17 €	1 848,17 €		
28158	Maison inondable	2009M00002	6 ANS	2010	2015	10 418,36 €	8 683,80 €	1 736,40 €	1 734,56 €	10 418,36 €	0,00 €
TOTAL 28158								1 736,40 €	1 734,56 €		
28181	Clim.salle informatique	2007M00004	10 ANS	2008	2017	1 707,17 €	1 197,00 €	170,74 €	171,00 €	1 368,00 €	339,17 €
TOTAL 28181							1 197,00 €	170,74 €	171,00 €		
28182	Renault Clio 3 XV France	2011V00001	4 ANS	2012	2015	14 455,10 €	10 842,00 €	3 614,00 €	3 613,10 €	14 455,10 €	0,00 €
	Clio direction	2014V00002	4 ANS	2015	2018	17 611,67 €		4 402,92 €	4 402,92 €	4 402,92 €	13 208,75 €
TOTAL 28182								8 016,92 €	8 016,02 €		
	Ordin.SAMSUNG SYNCMASTER	2010M00001	4 ANS	2012	2015	2 930,77 €	2 198,46 €	732,69 €	732,31 €	2 930,77 €	0,00 €
	Ordin.SAMSUNG SYNCMASTER	2010M00002	4 ANS	2012	2015	1 613,40 €	1 209,00 €	403,35 €	404,40 €	1 613,40 €	0,00 €
	Ordin.HP ELITE 7300: SECRETA.	2011M00001	4 ANS	2013	2016	1 394,41 €	698,00 €	348,60 €	349,00 €	1 047,00 €	347,41 €
	Ordin.HP ELITE 7300: COMPTA.	2011M00002	4 ANS	2013	2016	1 394,42 €	698,00 €	348,61 €	349,00 €	1 047,00 €	347,42 €
	Ordin.HP ELITE 7300: HYDRO	2011M00003	4 ANS	2013	2016	1 755,05 €	878,00 €	438,76 €	439,00 €	1 317,00 €	438,05 €
	Ordinateur MHYM	2013M00001	4 ANS	2014	2017	1 739,16 €	434,79 €	434,79 €	434,79 €	869,58 €	869,58 €
	Ordinateur Direction	2013M00002	4 ANS	2014	2017	913,95 €	228,49 €	228,49 €	228,49 €	456,98 €	456,97 €
	Ordin.portable AMICE	2013M00003	4 ANS	2014	2017	885,24 €	221,31 €	221,31 €	221,31 €	442,62 €	442,62 €
	Ordinateur PAPI	2013M00005	4 ANS	2014	2017	1 259,48 €	314,87 €	314,87 €	314,87 €	629,74 €	629,74 €
	Serveur IBM système X 3400	2013SERV001	4 ANS	2014	2017	4 111,31 €	1 027,72 €	1 027,83 €	1 027,72 €	2 055,44 €	2 055,87 €
	PC ZONES HUMIDES	2014M001	4 ANS	2015	2018	1 683,58 €		420,89 €	420,89 €	420,89 €	1 262,69 €
	UNITE CENTRALE NIMC	2014M002	4 ANS	2015	2018	814,80 €		203,70 €	203,70 €	203,70 €	611,10 €
	UNITE CENTRALE MP	2014M003	4 ANS	2015	2018	814,80 €		203,70 €	203,70 €	203,70 €	611,10 €
	TABLETTE XC	2014M004	4 ANS	2015	2018	1 319,00 €		329,75 €	329,75 €	329,75 €	989,25 €
total 28183								5 657,34 €	5 658,93 €		

28184	Mobilier salle de réunion	2009M00003	6 ANS	2011	2016	411,30 €	275,04 €	68,55 €	68,83 €	343,87 €	67,43 €
	Mobilier bureau PAPI	2013M00004	6 ANS	2014	2019	775,25 €	129,05 €	129,21 €	129,05 €	258,10 €	517,15 €
total 28184								197,76 €	197,88 €		
28188											
	Acquisitréparères de crues	2008M00008	10 ANS	2009	2018	7 020,52 €	4 212,00 €	702,00 €	702,00 €	4 914,00 €	2 106,52 €
	GPS PROMARK	2011GPS00001	4 ANS	2013	2016	4 778,02 €	2 390,00 €	1 194,51 €	1 195,00 €	3 585,00 €	1 193,02 €
	Equip,local tech Mouzon TC	2006M0U002	5 ANS	2014	2018	159 574,86 €	31 915,00 €	31 914,97 €	31 915,00 €	63 830,00 €	95 744,86 €
	Barrage mobile Mouzon	2006M0U003	10 ANS	2014	2023	684 930,06 €	68 494,00 €	68 493,00 €	68 494,00 €	136 988,00 €	547 942,06 €
	Délimités	2006M0U004	4 ANS	2014	2017	111 198,70 €	27 800,00 €	27 799,68 €	27 800,00 €	55 600,00 €	55 598,70 €
	Kangoo EPAMA	2014V00001	4 ANS	2015	2018	17 898,77 €		4 474,69 €	4 474,69 €	4 474,69 €	13 424,08 €
	DESTRUCTEUR	2014DEST001	6 ANS	2015	2020	1 078,80 €		179,80 €	179,80 €	179,80 €	899,00 €
TOTAL 28188								134 758,65 €	134 760,49 €		
TOTAL GENERAL								248 482,05 €	248 544,98 €		

CONTRIBUTION : Liste des collectivités participant au fonctionnement de l'EPAMA en 2015

* : population municipale légale - entrée en vigueur le 1/1/14

Catégorie	% part	Collectivités	Population 2013	Population MAJ au 01/01/15	Ratio de pop/cat	% appliqué	Contribution 2014	Contribution 2015	Evolution
							436 140,22	436 140,22	0,0000%
Régions	40%	Champagne-Ardenne	238 319	237 775	50%	20,00%	87 228,04	87 228,04	
		Lorraine	271 785	271 407	50%	20,00%	87 228,04	87 228,04	
		Total	510 104	509 182	100%	40%	174 456,08	174 456,09	
Départ	40%	Ardennes	227 984	227 510	57,96%	23,18%	101 063,91	101 116,12	
		Haute-Marne	10 335	10 265	2,62%	1,05%	4 581,44	4 562,25	
		Meuse	108 484	108 325	27,60%	11,04%	48 090,28	48 144,71	
		Vosges	46 742	46 424	11,83%	4,73%	20 720,44	20 633,00	
		Total	393 545	392 524	100%	40,00%	174 456,07	174 456,09	
		Aouze	202				65,74		
		Revin	7 236				2 485,12	-	
		Contrexéville	3 337	3 317	1,21%	0,24%	1 125,06	1 059,10	
		Vitfel	5 390	5 318	1,95%	0,39%	1 817,23	1 698,00	
		C.C du Val des Couleurs	5 105	5 096	1,87%	0,37%	1 721,14	1 627,12	
		C.C du Sammiellois	9 358	8 857	3,24%	0,65%	3 155,03	2 827,98	
		C.C de Meuse et Semoy	13 161	13 042	4,77%	0,95%	4 437,21	4 164,22	
		C.C Ardenne Rives de Meuse	21 237	28 296	10,36%	2,07%	7 160,02	9 034,72	
		C.C du Canton de Void	5 463	6 462	2,37%	0,47%	1 841,84	2 063,27	
		C.C des portes Luxembourg	20 037	19 987	7,32%	1,46%	6 755,44	6 381,71	
		C.C. Bassin de Neufchâteau	17 404	17 173	6,29%	1,26%	5 867,73	5 483,22	
		C.C de Commercy	11 924	11 994	4,39%	0,88%	4 020,16	3 829,60	
		C.C. Châtenois	6 698	6 536	2,39%	0,48%	-	2 086,90	
		SIETAV	9 934	10 007	3,66%	0,73%	3 349,23	3 195,17	
		S.I.A.C.	42 047	50 356	18,43%	3,69%	14 176,08	16 078,33	
		SIVU Charleville-Warocq	46 180	46 468	17,01%	3,40%	15 569,51	14 836,92	
		C.C du Pays Sedanais*	40 580	40 282	14,74%	2,95%	13 681,48	12 861,77	
		Total	265 091	273 191	100%	20,00%	87 228,04	87 228,04	

* : représentée par la communauté d'agglomération Charleville-Mézières / Sedan

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :
 Pour : 25
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 8/01/2015

Présenté par le Président du comité syndical,
 A Cons la Grandville (Meurthe et Moselle), le 10/02/2015
 Le Président du comité syndical,

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY



Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire
 A Cons le Grandville, le 10/02/2015

Les membres du comité syndical,

<i>liste engagement suite</i>	

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical , compte tenu de la transmission préfecture,
 le 13/02/2015 et de la publication le 13/02/2015

A CHARLEVILLE-MEZIERES, le 13/02/2015

EPAMA		Budget primitif 2015
IV - ANNEXES		
IV		
A2.1		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

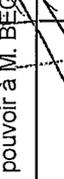
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



TITULAIRES - COMITE SYNDICAL de l'EPAMA - mardi 10 février 2015 à 10h00 - CONS-LA-GRANDVILLE (54)

NOM	ORGANISME	FONCTION	REPRESENTE PAR	SIGNATURE	REPAS	PRESENT
Daniel ANDRE	Codecom Pays de Commercy	Délégué				
Jean-Paul BACHY	Conseil Régional de Champagne-Ardenne	Président	PRESENT		1	1
Daniel BEGUIN	Conseil Régional de Lorraine	Vice-Président	PRESENT		1	1
Béatrice BONNIN	ComAgglo Charleville-Mézières Sedan	Déléguée	PRESENTE		1	1
Jack COLLINET	SIVU	Délégué	PRESENT + Christian BORNIET		2	2
Pierre CORDIER	Conseil Général des Ardennes	Conseiller Général	EXCUSE		0	0
Daniel COURTAUX	Codecom des Portes du Luxembourg	Délégué	PRESENT		1	1
Jean-François DAMIEN	SIAC	Délégué	PRESENT		1	1
André DEGUIS	Conseil Général de la Haute-Marne	Conseiller Général				
Bernard DEKENS	Conseil Régional de Champagne-Ardenne	Conseiller Régional	PRESENT		1	1
Claude FAUVET	Codecom Bassin Neufchâteau	Délégué	PRESENT		1	1
Patrick FOSTIER	SIVU	Délégué	PRESENT		1	1
Anne GRANDHAYE	Mairie de Vitteil	Déléguée				
Pascal GILLAUX	Codecom Ardenne Rives de Meuse	Délégué	PRESENT		1	1
André JANNOT	Conseil Général de la Meuse	Vice-Président				
Guy JOSEPH	Codecom des Portes du Luxembourg	Vice-Président	PRESENT		1	1
Eddy LAURENT	Codecom de Void	Délégué	PRESENT		1	1
Simon LECLERC	Conseil Général des Vosges	Conseiller Général	/	EXCUSE	0	0
Gilbert LECLERCQ	Codecom Ardenne Rives de Meuse	Délégué	PRESENT		1	1
Jean LIPP	Conseil Général de la Haute-Marne	Conseiller Général				
Philippe MARTIN	Conseil Général de la Meuse	Conseiller Général				

	ORGANISME	FONCTION	REPRESENTANT	SIGNATURE	REFUS	PRESENT
Pascal MAUROY	SIETAV	Président	/	EXCUSE	0	0
Pascal MILLOT	Ville de Contrexéville	Délégué				
Jean PANCHER	Codecom du Sammiellois	Vice-Président	François VUILLAUME		1	1
Pierre PANDINI	Conseil Général des Ardennes	Conseiller Général	PRESENT		1	1
Robert PASCOLO	Codecom Meuse et Semoy	Délégué	PRESENT		1	1
Claude PHILIPPE	Conseil Général des Vosges	Conseiller Général	PRESENT		1	1
Bernard PIERQUIN	SIVU	Président	Bernard BORGNIET		1	1
Morgane PITEL	SIAC	Présidente	PRESENTE + Vincent HARDOUIN		2	2
Jean-Pierre RENVOY	ComAgglo Charleville-Mézières Sedan	Délégué	PRESENT		1	1
Daniel ROUVENACH	Codecom Val des Couleurs	Délégué	PRESENT		1	1
Jean-François THOMAS	Conseil Régional de Lorraine	Conseiller Régional	/	EXCUSE pouvoir à M. BEGUIN	0	0
Franck TUOT	Conseil Régional de Champagne-Ardenne	Conseiller Régional	PRESENT		1	1
Julien VAILLANT	Conseil Régional de Lorraine	Conseiller Régional	/	EXCUSE pouvoir à M. BEGUIN	0	0
Alain VERNEAU	Conseil Général de la Meuse	Conseiller Général	/	EXCUSE	0	0
Claude WALLENDORFF	Conseil Général des Ardennes	Conseiller Général	PRESENT	EXCUSE	1	1
Claude THIERY	Codecom Pays de Châtenois	Délégué	EXCUSE (suppléant Thierry RENAudeau EXCUSE)		0	0
					24	25

Quorum : 20